

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 faisant ressortir un total de 11 312 673 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 933 407 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 11 249 293 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 30 janvier 2015

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		8 217 506	7 844 836
Obligations et valeurs assimilées		253 843	313 954
Titres OPCVM		162 595	257 054
	3.1	8 633 944	8 415 844
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	746 425	993 317
Disponibilités	3.3	1 932 304	1 839 986
		2 678 729	2 833 303
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		11 312 673	11 249 147

<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	58 678	40 811
Autres créditeurs divers	3.5	4 702	5 048
TOTAL PASSIF		63 380	45 859

<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	11 097 581	11 072 781
Sommes distribuables		151 712	130 507
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	1
Sommes distribuables de l'exercice		151 710	130 506
ACTIF NET		11 249 293	11 203 288

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 312 673	11 249 147
----------------------------------	--	-------------------	-------------------

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres		3 194	255 425	3 878	320 292
Dividendes		-	241 823	-	304 021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	3 194	13 602	3 878	16 271
Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.2	27 338	94 437	17 336	65 485
<i>Total des revenus des placements</i>		30 532	349 862	21 214	385 777
Charges de gestion des placements	4.3	<46 524>	<161 925>	<40 812>	<191 892>
Revenu net des placements		<15 992>	187 937	<19 598>	193 885
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	4.4	<7 450>	<32 252>	<6 666>	<39 001>
Résultat d'exploitation		<23 442>	155 685	<26 264>	154 884
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 124>	<3 975>	<1 747>	<24 378>
Sommes distribuables de la période		<25 566>	151 710	<28 011>	130 506
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 124	3 975	1 747	24 378
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		942 823	938 407	150 369	<1 215 996>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		20 881	<237 137>	<86 968>	70 331
Frais de négociation		<6 855>	<18 719>	<3 196>	<21 895>
Résultat net de la période		933 407	838 236	33 941	<1 012 676>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} OCTOBRE 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Du 01/10/2014 au 31/12/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	933 407	838 236	33 941	<1 012 676>
Résultat d'exploitation	<23 442>	155 685	<26 264>	154 884
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	942 823	938 407	150 369	<1 215 996>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 881	<237 137>	<86 968>	70 331
Frais de négociation	<6 855>	<18 719>	<3 196>	<21 895>
Distributions de dividendes	-	<126 632>	-	<97 183>
Transactions sur le capital	<140 750>	<665 599>	<140 381>	<3 347 022>
Souscriptions	4 830	272 881	-	107 920
Capital	4 504	105 841	-	56 484
Régularisation des sommes non distribuables	259	165 881	-	51 162
Régularisation des sommes distribuables	67	1 159	-	274
Rachats	<145 580>	<938 480>	<140 381>	<3 454 942>
Capital	<139 621>	<743 140>	<149 805>	<3 536 367>
Régularisation des sommes non distribuables	<3 826>	<186 510>	11 172	110 187
Régularisation des sommes distribuables	<2 189>	<9 007>	<1 748>	<32 532>
Droit de sortie	56	177	-	3 770
Variation de l'actif net	792 657	46 005	<106 440>	<4 456 881>
Actif net				
En début de période	10 456 636	11 203 288	11 309 728	15 660 169
En fin de période	11 249 293	11 249 293	11 203 288	11 203 288
Nombre d'actions				
En début de période	4 694	4 917	4 978	6 334
En fin de période	4 634	4 634	4 917	4 917
Valeur liquidative	2 427,556	2 427,556	2 278,480	2 278,480
Taux de rendement	8,97%	7,71%	0,29%	-7,17%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	52 200	350 022	426 631	3,77%
AIR LIQUIDE	174	52 957	40 890	0,36%
AMEN BANK	8 825	250 122	229 662	2,03%
ASSAD	49 365	428 906	395 562	3,50%
ASTREE	1 027	24 471	56 064	0,50%
ATB	12 000	48 845	52 356	0,46%
BIAT	4 600	298 102	362 273	3,20%
CARTHAGE CEMENT	82 000	241 317	199 014	1,76%
CELLCOM	5 200	40 657	42 349	0,37%
CEREALIS	30 450	205 670	207 547	1,83%
DELICE HOLDING	11 016	166 720	166 804	1,47%
ESSOUKNA	77 850	384 984	487 419	4,31%
ESSOUKNA NG 2014	33 430	164 302	197 906	1,75%

EURO-CYCLES	13 723	139 141	224 700	1,99%
HEXABYTE	8 890	82 737	82 313	0,73%
I.C.F NS 4/4	1 240	43 966	45 768	0,40%
MAGASIN GENERAL	8 000	227 649	254 976	2,25%
ONE TECH HOLDING	28 000	182 271	201 740	1,78%
POULINA G H	17 000	100 021	95 166	0,84%
S.N.M.V.T	11 400	298 411	250 048	2,21%
SAH TUNISIE	11 400	112 227	122 356	1,08%
SFBT	28 763	489 784	647 513	5,72%
SIMPAR	14 860	485 451	834 374	7,38%
SIMPAR NG 2014	3 185	99 770	162 117	1,43%
SITS	31 800	111 084	61 056	0,54%
SOMOCER	46 000	134 912	115 828	1,02%
SOTEMAIL	92 700	232 480	264 195	2,34%
SOTRAPIL	21 700	277 370	192 132	1,70%
SOTUVER	64 050	365 401	336 903	2,98%
TELNET HOLDING	32 691	191 004	166 266	1,47%
TUNINVEST-SICAR	8 518	74 059	93 988	0,83%
TUNIS RE	56 056	588 423	560 560	4,96%
TUNISAIR	50 000	58 364	57 100	0,50%
TUNISIE LEASING	16 285	367 617	348 108	3,08%
UIB	16 000	181 141	235 822	2,08%

Total actions et droits rattachés	7 500 358	8 217 506	72,64%
--	------------------	------------------	---------------

B- Titres OPCVM

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SAFA	300	30 553	31 480	0,28%
MAXULA INVEST.SICAV	1250	129 909	131 115	1,16%
Total Titres OPCVM		160 462	162 595	1,44%

C- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	82 235	82 761	0,73%
STB 2008/2	2 000	140 869	146 813	1,30%
TL 2011/1 F	200	7 900	8 135	0,07%
TL 2011/2 F	400	16 000	16 134	0,14%
Total Obligations et valeurs assimilés		247 004	253 843	2,24%
TOTAL		7 907 824	8 633 944	76,32%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Billets de trésorerie</u>				
Hannibal LEASE au 01/02/2015	750 000	743 081	746 425	6,60%
Total billets de trésorerie	750 000	743 081	746 425	6,60%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	1 889 514	1 838 658
Ventes de titres à encaisser	88 908	173 664
Amen Bank Pasteur	67 672	144 104
Intérêt courus sur dépôt à vue	8 934	9 704
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	-1 787	< 1 940>
Achats de titres à régler	-120 937	< 324 204>
Total	1 932 304	1 839 986

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	47 169	39 110
Rémunération du dépositaire à payer	3 207	1 701
Commission de surperformance	8 302	-
Total	58 678	40 811

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 068	2 674
TCL à payer	690	1 135
Redevance CMF	944	959
Retenue à la source à payer	-	280
Total	4 702	5 048

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Capital au 1^{er} janvier 2014	
Montant	11 072 781
Nombre de titres	4 917
Nombre d'actionnaires	113
Souscriptions réalisées	
Montant	105 841
Nombre de titres	47
Nombre d'actionnaires entrants	2
Rachats effectués	
Montant	<743 140>
Nombre de titres	330
Nombre d'actionnaires sortants	12
Autres mouvements	
Frais de négociation	<18 719>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	938 407
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	<237 137>
Droit de sortie	177
Régularisations des sommes non distribuables	<20 629>
Capital au 31 décembre 2014	
Montant	11 097 581
Nombre de titres	4 634
Nombre d'actionnaires	103

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>clos</u>
	<u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>au</u> <u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	3 194	13 602	3 878	16 271
Total	<u>3 194</u>	<u>13 602</u>	<u>3 878</u>	<u>16 271</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>clos</u>
	<u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>au</u> <u>31/12/2013</u>
Intérêts sur billet de trésorerie	14 224	53 604	8 233	22 154
Intérêts sur dépôt à vue	7 175	27 666	7 853	35 001
Intérêts sur certificat de dépôt	3 296	9 405	-	5 997
Autres revenus	<u>2 643</u>	<u>3 762</u>	<u>1 250</u>	<u>2 333</u>
Total	<u>27 338</u>	<u>94 437</u>	<u>17 336</u>	<u>65 485</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2014</u> <u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014 au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u> <u>au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif	36 601	147 128	39 110	183 944
Rémunération du dépositaire	1 621	6 495	1 702	7 948
Commission de surperformance	8 302	8302	-	-
Total	<u>46 524</u>	<u>161 925</u>	<u>40 812</u>	<u>191 892</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2014</u> <u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2014</u> <u>au</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2013</u> <u>au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	2 748	11 009	2 884	13 472
TCL	2 460	9 928	2 245	15 121
Honoraires du commissaire aux comptes	1 598	9 788	1 205	9 756
Autres frais	644	1 527	332	652
Total	<u>7 450</u>	<u>32 252</u>	<u>6 666</u>	<u>39 001</u>

4.5 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la

commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre : *f*

- de conserver les titres et les fonds de la société. *f*
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.